

Informations de base	
<p>2018/0423(NLE) NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord CE/Danemark sur la détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile et le système «Eurodac» pour la comparaison des empreintes digitales à des fins répressives. Protocole</p> <p>Subject</p> <p>7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 7.30 Coopération policière, judiciaire et douanière en général</p> <p>Zone géographique</p> <p>Danemark</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CORRAO Ignazio (EFDD)	07/02/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive METSOLA Roberta (PPE) BEOVÁ Monika (S&D) SARGENTINI Judith (Verts /ALE)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires étrangères		3688	2019-05-13
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Migration et affaires intérieures		AVRAMOPOULOS Dimitris	